

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1934)  
**Heft:** 16

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plusieurs roues et plusieurs injecteurs par roue, on arrive à réaliser, dans de bonnes conditions, des  $n_s$  situés dans cet intervalle ; et dans bien des cas, c'est à l'une de ces solutions que l'on est forcément amené. Le seul inconvénient, c'est qu'on obtient des groupes d'un grand encombrement, compliqués et coûteux.

Nous avions signalé, en son temps, en les critiquant, trois solutions possibles de ce problèmes :

1. *Turbine Girard à admission intérieure* (appelée « Schwamkrug » en Allemagne).

Cette turbine a été définitivement enterrée, pour les raisons que nous avions exposées. Et pourtant nous nous permettrons de signaler (quitte à passer pour un rétrograde endurci) un cas récent très spécial, à la vérité, où nous n'avons pas hésité à adopter ce système suranné. Ce sera plutôt à titre de curiosité, car la turbine en question est de dimensions que l'on peut qualifier de microscopiques en regard des unités monstres que l'on construit actuellement. Il s'agissait d'actionner une petite pompe centrifuge absorbant 6 chevaux, à 2400 tours ; la chute disponible était de 45 m. Le cas était donc très spécial : marche unique à pleine charge, donc pas de distributeur réglable et pas de régulateur ; une simple vanne d'arrêt à l'entrée ; la roue est montée en porte à faux à l'extrémité de l'arbre de la pompe ; distributeur à trois orifices répartis également sur le pourtour de la roue, donc pas de poussée, ni axiale ni latérale ; le rendement, étant donnée la faible puissance, n'avait pas grande importance. Dans ces conditions, la petite roue *Girard* était tout indiquée, c'était de beaucoup la solution la plus simple et la plus économique.

Son nombre de tours spécifique est :

$$n_s = \frac{2400}{45} \sqrt{\frac{6}{\sqrt{45}}} = 50,3.$$

2. *Turbine Donat-Banki*.

Nous avions, en son temps, étudié d'assez près cette turbine originale et conclu, en nous attirant les foudres de l'inventeur, à des faibles chances de succès ; nous ne croyons pas nous être trompé de beaucoup.

3. *Turbines Francis accouplées en série*, comme les pompes multicellulaires.

Le principe très intéressant de l'utilisation de la chute par étages successifs n'a pas non plus été développé ; cela provient, d'une part, d'exigences plus serrées concernant les rendements dans le domaine des turbines, et, d'autre part du fait des distributeurs réglables qui compliquent beaucoup le problème. Dans les pompes centrifuges multicellulaires, cette dernière difficulté n'existe pas, par le fait qu'il n'y a pas de distributeur réglable, les pompes marchant toujours à plein débit ; c'est pour cela que ces pompes sont d'une construction courante et permettent d'arriver à des hauteurs de refoulement très grandes.

(A suivre.)

**Concours d'idées destinées à arrêter l'aménagement :**

- A. de la place des Nations, à Genève ;**  
**B. de la place devant l'entrée de la salle des Assemblées de la S. d. N., à Genève.**

(Suite.)<sup>1</sup>

2. *Projet N° 7 « Pax 1 »*. La solution présentée par l'auteur de ce projet est tout autre et part d'une conception opposée à celle de l'auteur du projet précédent. Ce projet distingue très nettement dans sa conception la place elle-même rattachée au parc de l'Ariana, du reste de la composition qui garde un caractère plus nettement urbain. D'un point de vue purement paysagiste, ce projet apparaît très intéressant, mais il serait mieux à sa place dans une région où le trafic routier et urbain serait moins intense. Son architecture décorative aurait été encore améliorée si l'auteur du projet avait donné plus d'importance aux parties réservées aux pelouses. La perspective présentée par l'auteur du projet a paru au jury extrêmement habile, mais d'un caractère un peu trompeur. Elle semble, en effet, supérieure à ce que donnerait l'exécution du plan proposé. De plus, la réalisation de ce projet serait particulièrement dispendieuse parce qu'elle fait abstraction de tout ce dont on pourrait tirer parti au point de vue de la construction. A l'opposé du projet précédent, la manière dont l'auteur a accentué la courbe marquée par la grande avenue aboutissant au Palais de la Société des Nations ne peut pas être approuvée. De plus, la longueur des bâtiments sis en bordure de cette avenue semble insuffisante par rapport à leur hauteur.

3. *Projet N° 9 « Pax 2 »*. Ce projet a été retenu par le jury principalement en raison de l'idée qu'il émet de terminer l'avenue aboutissant au Palais de la S. D. N. par une verticale (obélisque). Pour le surplus, l'auteur de ce projet s'est borné à développer le plan officiel qui a servi de base au concours sans y apporter des améliorations notables. L'ensemble architectural qu'il présente n'est pas assez complet. Les proportions de la pièce d'eau envisagée par l'auteur du projet sont exagérées et ne tiennent pas suffisamment compte de la déclivité du terrain.

4. *Projet N° 1. « Sous les platanes »*. Le jury constate que l'auteur de ce projet a fait un effort pour présenter un ensemble architectural, tout en restant dans le cadre du programme du concours et des travaux déjà exécutés. Il a procédé à une étude de détail qui n'est pas dépourvue d'intérêt, mais sa vision est restée attachée aux détails décoratifs et l'a empêché de voir l'ensemble du problème. Les proportions des divers éléments proposés sont heureuses, mais l'ensemble manque de grandeur. De plus, le parti adopté par l'auteur du projet de diviser la place en deux parties nettement différenciées n'est pas des plus favorables. La perspective fournie démontre que les corps de bâtiments en saillie sur l'ensemble de la place nuisent à son ordonnance générale. Le stationnement des véhicules est mal organisé et trop éloigné de la circulation principale.

Après avoir comparé les différents projets retenus et tenant compte des observations auxquelles ces projets ont donné lieu, le jury a décidé, à l'unanimité, de les classer de la manière suivante : 1. projet N° 5 « Le Parc » ; 2. projet N° 7 « Pax 1 » ; 3. ex aequo projet N° 1 « Sous les platanes » ; projet N° 9 « Pax 2 ».

Le jury souligne que seul le projet N° 5 semble pouvoir être recommandé comme base d'exécution.

En conséquence, il décide d'attribuer les prix suivants : 1. projet N° 5 « Le Parc », prix de 2000 fr. ; 2. projet N° 7 « Pax 1 », prix de 1000 fr. ; 3. projet N° 1 « Sous les platanes », projet N° 9 « Pax 2 », chacun un prix de 250 fr.

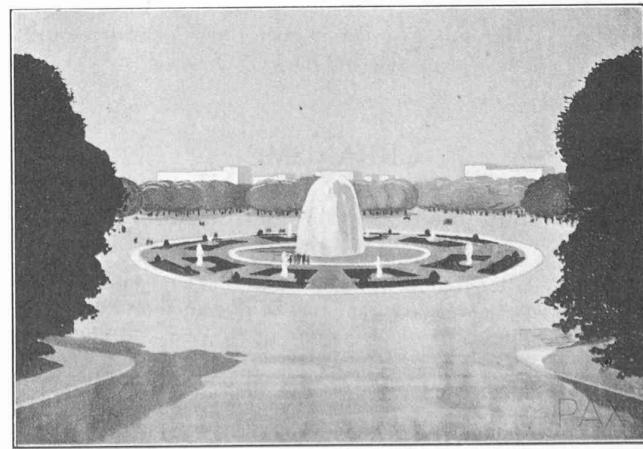
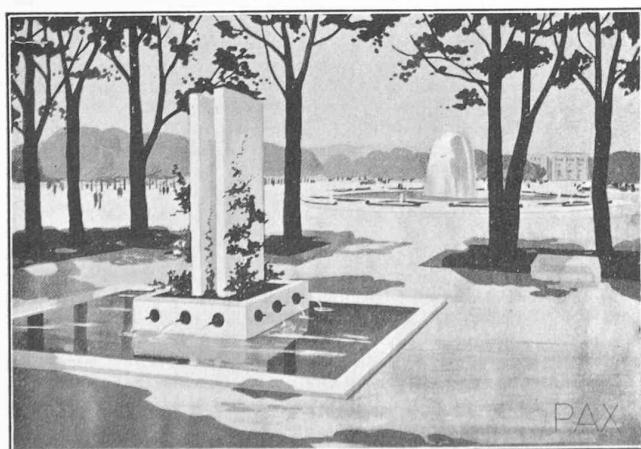
(A suivre.)

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 21 juillet 1934, page 171.

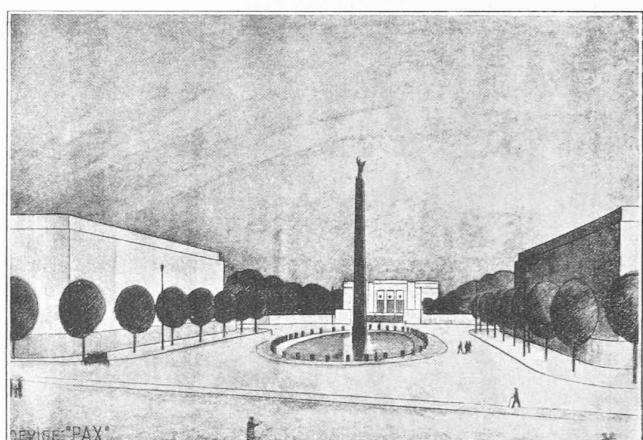
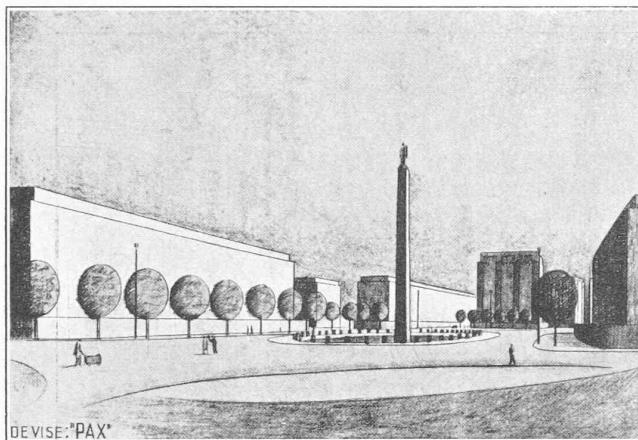
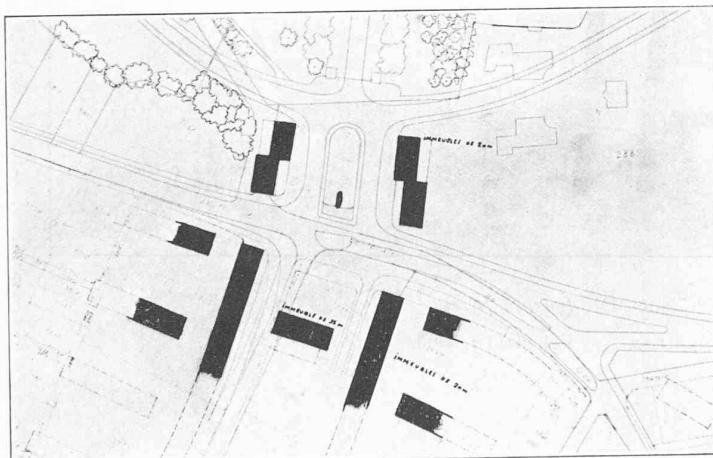
## CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES NATIONS, A GENÈVE



II<sup>me</sup> prix : Projet N° 7, de MM. Boccard frères.  
 Plan de l'ensemble du quartier. — Echelle 1 : 6000.



## CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES NATIONS, A GENÈVE

III<sup>me</sup> prix ex æquo : projet de M. J. Stenglin.III<sup>me</sup> prix ex æquo : Projet «Sous les platanes»,  
de MM. R. Barro et J. Gros.

## URBANISME

Aménagement de la Place Chauderon,  
à Lausanne.

Il y a bien longtemps que l'on désire l'aménagement de la *Place Chauderon*, à Lausanne, en vue d'y améliorer la circulation, toujours plus considérable. Carrefour extrêmement important de plusieurs rues et artères très passantes, Chauderon est un nœud « circulatoire » vital pour la capitale vaudoise.

La Ville vient heureusement de mettre sur pied un projet

fort bien conçu par le *Bureau du plan d'extension* et réalisable en deux étapes. Nos dessins, que nous devons à l'obligeance dudit bureau, montrent la première étape (fig. 1) et la réalisation définitive (fig. 2) qui ne pourra intervenir que lors de la démolition du bâtiment actuel de l'Ecole d'ingénieurs. (On sait toutefois que la question de celle-ci sera abordée résolument l'automne prochain par le Conseil d'Etat vaudois.)

La Direction des travaux de Lausanne a voulu profiter, pour exécuter la première étape, des transformations faites à ses immeubles par le Crédit Foncier.

Voici comment le préavis soumis au Conseil communal décrit les travaux d'aménagement :<sup>1</sup>

Le long de la rue du Petit-Rocher, où il n'y a pas d'alignement voté, le Crédit Foncier recule ses cours et construit son mur de clôture à 2,50 m en arrière de la limite actuelle de la rue, portant ainsi la largeur de cette dernière à 12 m, comptée dès l'alignement des façades des bâtiments vis-à-vis.

Sur la place Chauderon la limite de propriété est redressée parallèlement à la façade principale de l'édifice. Ce nouvel alignement est prolongé de quelques mètres à l'est, de façon à dépasser la projection de l'angle du bâtiment et prêter ainsi une meilleure ordonnance à l'ensemble, en accusant plus de symétrie. Le mur de soutènement en bordure de la place est, en effet, remplacé de chaque côté de l'escalier monumental, par deux talus de verdure séparés de la façade par une double rampe d'accès pour les autos.

Ce déplacement de limite nécessite une légère emprise sur le domaine public, à l'angle nord-est de la place, à l'endroit où cette dernière vient se raccorder à la rue de l'Ale, mais dans la partie fortement évasée encore, ce qui ne présentera aucun inconvénient pour la circulation. En revanche, sur l'étranglement la Ville gagne une petite surface triangulaire détachée de la propriété lorsque le mur a été construit sur le tournant et restée jusqu'à ce jour au Crédit Foncier.

Mais si le Crédit Foncier ne demande rien pour son terrain, il exige cependant la suppression de l'édicule contenant le poids public, vis-à-vis du débouché de la rue du Petit-Rocher. Ce petit bâtiment, en effet, ne sera plus à sa place après l'exécution des travaux et lorsque la rue du Petit-Rocher aura été élargie.

La disparition de cet édicule nécessite une remise en état des lieux. Il fallait d'autre part prévoir le transfert des W.-C. publics qui se trouvent à l'intérieur sur un autre point de la place. Or, ces W.-C. ont leur emplacement tout trouvé dans le sous-sol du kiosque construit à l'usage des Tramways lausannois prévu dans le projet général d'aménagement, vis-à-vis de l'Ecole d'ingénieurs.

Mais ce kiosque ne peut être construit sans le refuge sur lequel il se trouvera et si l'on tient compte encore de la construction

<sup>1</sup> Ce projet a été accepté, à l'unanimité, par le Conseil communal.